



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHU Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /209

Ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au mois d'août.

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

1°/ Au mois d'août sur la ville d'Ajaccio, les disponibilités de places d'accueil concernant les enfants de moins de 4 ans se limitent à 40 places : 20 au multi-accueil de la Caisse d'Allocations Familiales et 20 au multi-accueil de Bodiccione. Ces dernières étant proposées par la municipalité depuis 3 ans.

2°/ Dans le cadre de sa politique Sociale et Familiale et afin de répondre aux besoins des familles, la municipalité souhaite maintenir l'ouverture du multi-accueil de Bodiccione au mois d'août 2014.

3°/ Sur le plan du fonctionnement, afin de limiter les dépenses de personnel, la restauration sera assurée par les restaurants scolaires et l'entretien des locaux par une entreprise de nettoyage.

4°/ Le personnel :

Une équipe de 7 agents est nécessaire pour assurer l'encadrement des enfants. Cette équipe sera composée pour partie, d'un personnel municipal qualifié et expérimenté (volontaire et ayant accepté de déplacer ses congés annuels) et pour partie d'un personnel dit « occasionnel », venant renforcer le personnel existant.

Au total, il faudra recruter du personnel pour une équivalence de 7 mois de travail (pour le renforcement de l'équipe du mois d'août ou pour assurer le remplacement personnel municipal qui aura déplacé ses congés).

5°/ Le financement est constitué par les participations des familles et la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales. D'autre part, s'agissant de création de places supplémentaires pour l'accueil de jeunes enfants ce projet entre dans le Cadre du **Contrat Enfance Jeunesse** et bénéficie d'une subvention complémentaire.

6°/ Le comité technique paritaire dans sa séance du 25 juin 2014, a émis un avis favorable à la reconduction du projet pour l'année 2014.

CONSIDERANT que l'ouverture d'un établissement au mois d'août permet d'offrir aux familles des places supplémentaires en termes d'accueil de jeunes enfants :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer des emplois budgétaires destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent d'emplois occasionnels.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2014, chapitre 12.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER l'ouverture du multi-accueil de Bodiccione au mois d'août.

DE CREER 7 emplois mensuels budgétaires, à temps complet pouvant être pourvus par des agents non titulaires (Motif invoqué : loi du 26/01/1984, Besoin occasionnel), répartis comme suit :

7 adjoints d'animation (temps complet, 35 heures, sans RTT)

Nature des fonctions : Assistant d'accueil Petite Enfance (réf 06/D/23 Répertoire des métiers du CNFPT)

Niveau de recrutement : CAP petite enfance minimum.

Niveau de rémunération : **IB 297** (Agent social territorial de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon).

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPLAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Annie COSTA, Adjointe Déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la commune
Vu la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales
Vu les décrets N°2000-762 du 1^{er} août 2000 et N°2007-230 du 20 février 2007 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de Santé Publique
Vu l'avis favorable du comité technique paritaire dans sa séance du 25 juin 2014
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juillet 2014

CONSIDERANT que l'ouverture d'un établissement au mois d'août permet d'offrir aux familles des places supplémentaires en termes d'accueil de jeunes enfants,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer des emplois budgétaires destinés à couvrir des besoins à caractère non permanent d'emplois occasionnels,
CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2014, chapitre 12.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- L'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants : Bodiccione au mois d'août 2014.

- La création de 7 emplois mensuels budgétaires, à temps complet pouvant être pourvus par des agents non titulaires (Motif invoqué : loi du 26/01/1984, Besoin occasionnel), répartis comme suit :

7 adjoints d'animation (temps complet, 35 heures, sans RTT)

Nature des fonctions : Assistant d'accueil Petite Enfance (réf 06/D/23 Répertoire des métiers du CNFPT)

Niveau de recrutement : CAP petite enfance minimum.

Niveau de rémunération : IB 297 (Agent social territorial de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon).

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus,
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME



LA DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014

Publication : 06/08/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation

